



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

### Faculté

### Droit & Sciences Politiques

### Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 03	21/03/2024	■	

#### Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

### Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscit, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

Il est, en outre, chargé :

7. D'agréeer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.









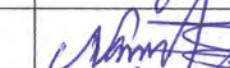
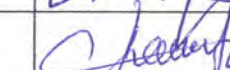
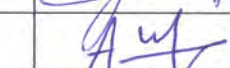
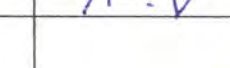



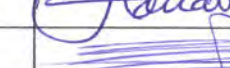
Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen

Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

# 1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté

## Membres du conseil scientifique de la faculté <sup>1</sup>

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	AÏSSAOUI Azedine	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	BERRI Noureddine	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
9	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	TOUATI Nassera	Directrice de Laboratoire	
17	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
18	KADOUM Mohamed	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil <del>HACHEMAOUI Nabil</del>	Responsable de la Bibliothèque	

<sup>1</sup> Conformément à l'arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

## Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	BERKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
2	OUSSIDHOUM Youssef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé
3	MAIFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements
4	KADOUM Mohamed	Représentant Maîtres-assistants

### I- Ordre du jour de la session

1. Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat de 3ème cycle (LMD) ;
2. Constitution de jury de soutenance de Thèse de Doctorat science ;
3. Validation de supports pédagogiques.
4. Demande d'autorisation pour participation au colloque international ;
5. Organisation des journées doctorales pour l'année 2024.

### II- Déroulement des travaux de la session <sup>2</sup>

#### Point n° 1: Constitution de jury de soutenance de thèse de doctorat 3<sup>ème</sup> cycle :

##### ■ Mlle BELGHIT Saida : Droit Public : Droit des Collectivités Territoriales

#### 1 Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un (01) jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle (LMD) et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur, et de l'arrêté n° 547 du 02 juin 2016 fixant les modalités d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat :

Intitulé de la Thèse : "تثمين الساحل و حمايته في مواجهة تحديات التنمية المستدامة"

- Au vu du rapport de soutenabilité présenté par **M. BOUDRIOUA Abdelkrim**, Directeur de Thèse ;
- Au vu du dossier de l'intéressée qui cumule **235** points ;
- Au vu des articles présenté par l'intéressée intitulé :

" حماية الساحل وتثمينه في قطاع السياحة "

Publié dans la Revue : مجلة افاق علمية vol. 12, n° 2, 2020, pp. 679-701, disponible sur le lien :

<https://www.asjp.cerist.dz/en/article/113810>

" ملاحظات حول جزاءات التعدي على الساحل وإجراءاتها "

Publié dans la Revue : مجلة الفكر القانوني والسياسي, n° 2, 2017, pp. 225-240, disponible sur le lien :

<sup>2</sup> Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

## 2 Jury de soutenance de : Mlle BELGHIT Saida

Au vu du classement des Revues : مجلة افاق العلمية et مجلة الفكر القانوني والسياسي, dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par Mlle **BELGHIT Saida** comme suit :

- HAROOUNE Noura, Professeur, Université de Bejaia, Présidente ;
- M. AGHELIS Bouzid, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia Examineur ;
- M. BOUDRIOUA Abdelkrim, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. ASSIAKH Samir, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. BOUDIAF Abdelmalek, Université de Biskra, Professeur, Examineur ;
- M. SLIMANI Said, Maître de conférences classe A, Université de Jijel, Examineur.

## Point n° 2: Constitution de jury de soutenance de thèse de doctorat science :

### ■ M. CHENNI Nadir : Droit

#### 1 Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la constitution d'un (01) jury en vue de la soutenance d'une Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle (LMD) et ce, conformément aux dispositions du décret exécutif n° 22-208 du 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur, et l'arrêté n° 191 du 16 juillet 2012 fixant l'organisation de la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du doctorat, modifié et complété par arrêté n° 345 du 17 octobre 2012, modifié et complété par arrêté n° 329 du 5 mai 2014 ;

Intitulé de la Thèse : " الحماية الجنائية للمال المعنوي للشركة التجارية "

Au vu du rapport de soutenabilité présenté par M. KHELFI Abderrahmane, Directeur de Thèse ;  
Au vu de l'article présenté par l'intéressée intitulé :

" دور الإجراءات التحفظية في حماية المال المعنوي للشركة التجارية "

Publié dans la Revue Académique de la Recherche Juridique, vol. 13, n° 2, 2022, pp. 376-396., disponible sur le lien : <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/209447>

## 2 Jury de soutenance de : M. CHENNI Nadir

Au vu du classement de la Revue Académique de la Recherche Juridique dans la catégorie « C » en vertu de l'arrêté n° 586 du 21 juin 2018, fixant la liste des revues scientifiques nationales de catégorie « C », modifié et complété par l'arrêté n° 1478 du 26 août 2019 et l'arrêté n° 442 du 22 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil scientifique a procédé à la désignation d'un jury en vue de la soutenance de la thèse de doctorat présentée par M. **CHENNI Nadir** comme suit :

- M. ASSALI Abdeekrim, Professeur, Université de Bejaia, Président ;
- M. KHELFI Abderrahmane, Professeur, Université de Bejaia, Rapporteur ;
- M. AMIROUCHE Hania, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examinatrice ;
- M. BENDAOUH Hocine, Maître de conférences classe A, Université de Bordj Bou Arreridj, Examineur ;
- M. BAHLOUI Fatah, Maître de conférences classe A, Université de Bejaia, Examineur ;
- M. DIB Zakaria, Maître de conférences classe A, Université de Sétif 2, Examineur.

## **Point n°3 : Validation de support pédagogique :**

Le Conseil a été saisi en vue de valider deux (02) supports pédagogiques présentés par :

**A ■ KADRI Nassima** : Maître de conférences classe A,

### **1. Présentation des dossiers**

Intitulé :

" محاضرات في مقياس القرارات والعقود الإدارية "

Destiné aux étudiants de 3eme année, Droit public.

### **2. Résolutions**

Au vu des rapports favorables des experts désignés et validé par le comité scientifique du département de droit privé en date du 17/03/2024 s'agissant du support pédagogique de **Mme KADRI Nassima**.

Après examen de support pédagogique en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre de polycopié et émet un avis favorable à sa mise en ligne.

**B ■ BERRAZA Wahiba** : Maître de conférences classe A,

### **1. Présentation des dossiers**

Intitulé :

" محاضرات في مقياس الإدارة المركزية »

Destiné aux étudiants de 1ère année master Droit administratif.

### **2. Résolutions**

Au vu des rapports favorables des experts désignés et validé par le comité scientifique du département de droit privé en date du 17/03/2024.

Après examen de support pédagogique en cause et s'être assuré qu'il répond aux normes pédagogiques et scientifiques communément admises, le Conseil scientifique le valide au titre de polycopié et émet un avis favorable à sa mise en ligne.

## **Point n°4 : Demande d'autorisation pour participation au colloque international :**

### **1. Présentation des dossiers**

Le conseil a examiné une (01) demande d'autorisation de participation à un colloque international émises par Mme YAKOUB Zina:

**Intitules de la conférence :** "Droit du travail comparé africain et européen"

**Titre de l'intervention :** " La récente réforme du cadre juridique des droits collectifs de travail en Algérie"

**Lieux et date de la conférence :** **Universita degli studi di Cagliari, CAGLIARI/ ITALIE**, qui aura lieu le 17 & 18 MAI 2024.

### **2 - Résolutions**

Au vu des pièces présentées par l'intéressé, le conseil scientifique émet un avis favorable aux demande présentée par : Mme YAKOUB Zina.

## **Point n° 5 : Organisation des journées doctorales pour l'année 2024**

### **1. Présentation des dossiers**

Le Conseil scientifique a été saisi de plusieurs propositions de manifestations scientifiques doctorales pour l'année 2024 :

- "الذكاء الاصطناعي والقانون (واقع وفاق)"
- "الأقطاب الجزائرية كآلية لمكافحة الاجرام الخطير والمعقد"
- "ضوابط اعداد وتقديم البحث العلمي في العلوم القانونية"

### **2. Résolutions**

Le conseil après délibération, a validé la proposition d'organisation les doctorales pour l'année 2024 :

### **Conclusion des travaux**

#### **A- Résolutions approuvées**

- 1) Désignation de deux jurys de soutenance de thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle concernant :
- 2) Désignation de deux jurys de soutenance de thèse de Doctorat science concernant :
- 3) Validation de deux (02) supports pédagogiques présenté par :
- 4) Avis favorable à la demande présentée par Mme YAKOUB Zina :
- 5) Avis favorable à l'organisation des journées doctorales pour l'année 2024.

#### **B- Recommandations :**

Néant.

Le Président du conseil scientifique  
de la faculté

**AJSSAOZIN Azedine**



رئيس المجلس العلمي  
الأستاذ: عز الدين عيساوي

Bejaia, Le 21 Mars 2024.

Le Secrétaire de séance

**ALLAM Lyès**



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.